

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

BAS-SAINT-LAURENT

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)
- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	
1123	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1311	<i>Techniciens/techniciennes en comptabilité (uniquement cette appellation)</i>	
1312	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres	
1313	Assureurs/assureures	
2132	Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes	
2133	Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes	
2141	Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication	
2171	Analystes et consultants/consultantes en informatique	OUI
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	OUI
2223	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières	
2232	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique	
2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication	
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	
2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin	
2281	Techniciens/techniciennes de réseau informatique	
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3142	Physiothérapeutes	
3143	Ergothérapeutes	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
3222	Hygiénistes et thérapeutes dentaires	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4151	Psychologues	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtrières d'assurance	
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	Chefs	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
6331	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières - commerce de gros et de détail	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	
7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	
9241	Mécaniciens/mécaniciennes de centrales et opérateurs/opératrices de réseaux énergiques	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1311	<i>Techniciens/techniciennes en comptabilité (uniquement cette appellation)</i>	
1312	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres	
1313	Assureurs/assureures	
2132	Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes	
2171	Analystes et consultants/consultantes en informatique	OUI
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	OUI
2175	<i>Développeur Web (uniquement cette appellation)</i>	OUI
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3141	Audiologistes et orthophonistes	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4151	Psychologues	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtrières d'assurance	
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	
7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	
7246	Installateurs/installatrices et réparateurs/réparatrices de matériel de télécommunications	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

CAPITALE-NATIONALE

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	OUI
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1242	Adjoint administratifs juridiques/adjointes administratives juridiques	
1311	<i>Techniciens/techniciennes en comptabilité (uniquement cette appellation)</i>	
1312	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres	
1313	Assureurs/assureures	
2133	Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes	
2147	Ingénieurs informaticiens/ingénieures informaticiennes (sauf ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel)	OUI
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	OUI
2171	Analystes et consultants/consultantes en informatique	OUI
2172	Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données	OUI
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	OUI
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	OUI
2175	<i>Développeur Web (uniquement cette appellation)</i>	OUI
2232	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique	
2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication	
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	
2281	Techniciens/techniciennes de réseau informatique	
2283	<i>Testeurs de jeu vidéo (uniquement cette appellation)</i>	OUI
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3121	Optométristes	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3141	Audiologistes et orthophonistes	
3213	Technologues en santé animale et techniciens/techniciennes vétérinaires	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
3217	Technologues en cardiologie et technologues en électrophysiologie diagnostique, n.c.a.	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4151	Psychologues	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
5131	<i>Producteurs/productrices, directeurs techniques, créatifs et artistiques/directrices techniques, créatives et artistiques, et gestionnaires de projets - effets visuels et jeu vidéo (uniquement ces appellations)</i>	OUI
5241	Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices	OUI
6231	Agents/agentes et courtiers/courtrières d'assurance	

CAPITALE-NATIONALE (suite)

6311	<i>Superviseurs/superviseures - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	Chefs	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	
7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

MAURICIE

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
0712	Gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	
1121	Professionnels/professionnelles en ressources humaines	
1211	Superviseurs/superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	
2171	Analystes et consultants/consultantes en informatique	
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	
2175	Concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web	
2242	Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens domestiques et commerciaux)	
2283	<i>Testeurs de jeu vidéo (uniquement cette appellation)</i>	
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3114	Vétérinaires	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
5131	<i>Producteurs/productrices, directeurs techniques, créatifs et artistiques/directrices techniques, créatives et artistiques, et gestionnaires de projets - effets visuels et jeu vidéo (uniquement ces appellations)</i>	
6235	Représentants/représentantes des ventes financières	
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
6342	Tailleurs/tailleuses, couturiers/couturières, fourreurs/fourreuses et modistes	
7204	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en charpenterie	
7246	Installateurs/installatrices et réparateurs/réparatrices de matériel de télécommunications	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	
9211	Surveillants/surveillantes dans la transformation des métaux et des minerais	
9213	Surveillants/surveillantes dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

ESTRIE

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	OUI
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	
1121	Professionnels/professionnelles en ressources humaines	
1123	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	
1225	Agents/agentes aux achats	
1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	
1312	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres	
2132	Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes	
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	OUI
2175	Concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web	OUI
2232	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique	
2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication	
2252	Designers industriels/designers industrielles	
2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin	
2281	Techniciens/techniciennes de réseau informatique	
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
3233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires	
3236	Massothérapeutes	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4214	<i>Éducatrices/éducateurs de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtiers d'assurance	
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	
7232	Outils/ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	
7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019
MONTRÉAL (LA RÉGION ADMINISTRATIVE)**

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	OUI
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1312	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres	
2146	Ingénieurs/ingénieures en aérospatiale	
2171	Analystes et consultants/consultantes en informatique	OUI
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	OUI
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	OUI
2175	<i>Développeur Web (uniquement cette appellation)</i>	OUI
2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication	
2283	<i>Testeurs de jeu vidéo (uniquement cette appellation)</i>	OUI
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
3234	Personnel ambulancier et paramédical	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4214	<i>Éducatrices/éducateurs de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
5131	<i>Producteurs/productrices, directeurs techniques, créatifs et artistiques/directrices techniques, créatives et artistiques, et gestionnaires de projets - effets visuels et jeu vidéo (uniquement ces appellations)</i>	OUI
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
7232	Outilsseurs-outilleuses-outilleuses-ajusteuses	
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

OUTAOUAIS

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0131	Directeurs/directrices d'entreprises de télécommunications	
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
1121	Professionnels/professionnelles en ressources humaines	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1254	Agents/agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	
1311	<i>Techniciens/techniciennes en comptabilité (uniquement cette appellation)</i>	
2172	Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données	OUI
2175	<i>Développeur Web (uniquement cette appellation)</i>	OUI
2283	Évaluateurs/évaluatrices de systèmes informatiques	OUI
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3211	Technologues de laboratoires médicaux	
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	
4032	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
5131	<i>Producteurs/productrices, directeurs techniques, créatifs et artistiques/directrices techniques, créatives et artistiques, et gestionnaires de projets - effets visuels et jeu vidéo (uniquement ces appellations)</i>	OUI
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	
7318	Constructeurs/constructrices et mécaniciens/mécaniciennes d'ascenseurs	
9241	Mécaniciens/mécaniciennes de centrales et opérateurs/opératrices de réseaux énergiques	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1311	<i>Techniciens/techniciennes en comptabilité (uniquement cette appellation)</i>	
2113	Géoscientifiques et océanographes	
2131	Ingénieurs civils/ingénieures civiles	
2132	Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes	
2133	Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes	
2143	Ingénieurs miniers/ingénieures minières	
2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin	
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3142	Physiothérapeutes	
3214	Inhalothérapeutes, perfusionnistes cardiovasculaires et technologues cardiopulmonaires	
3222	Hygiénistes et thérapeutes dentaires	
3233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	
4151	Psychologues	
4214	<i>Éducatrices/éducateurs de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	
7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	
7242	Électriciens industriels/électrifiennes industrielles	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	
9241	Mécaniciens/mécaniciennes de centrales et opérateurs/opératrices de réseaux énergiques	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

CÔTE-NORD

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1311	<i>Techniciens/techniciennes en comptabilité (uniquement cette appellation)</i>	
2175	<i>Développeur Web (uniquement cette appellation)</i>	OUI
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	
2281	Techniciens/techniciennes de réseau informatique	
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
3233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	
4032	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	
8221	Surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines et des carrières	
9211	Surveillants/surveillantes dans la transformation des métaux et des minerais	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

NORD-DU-QUÉBEC

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1311	<i>Techniciens/techniciennes en comptabilité (uniquement cette appellation)</i>	
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	
2281	Techniciens/techniciennes de réseau informatique	
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
3233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	
4032	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	
8221	Surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines et des carrières	
9211	Surveillants/surveillantes dans la transformation des métaux et des minerais	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1311	<i>Techniciens/techniciennes en comptabilité (uniquement cette appellation)</i>	
2175	<i>Développeur Web (uniquement cette appellation)</i>	OUI
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	
2281	Techniciens/techniciennes de réseau informatique	
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
3222	Hygiénistes et thérapeutes dentaires	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4151	Psychologues	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	
9241	Mécaniciens/mécaniciennes de centrales et opérateurs/opératrices de réseaux énergiques	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0211	Directeurs/directrices des services de génie	OUI
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1311	<i>Techniciens/techniciennes en comptabilité (uniquement cette appellation)</i>	
1312	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres	
1313	Assureurs/assureures	
2112	Chimistes	
2132	Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes	
2133	Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes	
2141	Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication	
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	
2171	Analystes et consultants/consultantes en informatique	OUI
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	OUI
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	OUI
2175	Concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web	OUI
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	
2225	Techniciens/techniciennes et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture	
2231	Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil	
2232	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique	
2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication	
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	
2243	Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels	
2252	Designers industriels/designers industrielles	
2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin	
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3114	Vétérinaires	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3141	Audiologistes et orthophonistes	
3143	Ergothérapeutes	
3211	Technologues de laboratoires médicaux	
3213	Technologues en santé animale et techniciens/techniciennes vétérinaires	
3214	Inhalothérapeutes, perfusionnistes cardiovasculaires et technologues cardiopulmonaires	
3215	Technologues en radiation médicale	
3234	Personnel ambulancier et paramédical	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	

CHAUDIÈRE-APPALACHES (suite)

5223	Techniciens/techniciennes en graphisme	
5241	Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices	OUI
6231	Agents/agentes et courtiers/courtiers d'assurance	
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
6331	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières - commerce de gros et de détail	
7201	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des machinistes et du personnel des métiers du formage, du profilage et du montage des métaux et personnel assimilé	
7204	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en charpenterie	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	
7232	Outils-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	
7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	
9212	Surveillants/surveillantes dans le raffinage du pétrole, dans le traitement du gaz et des produits chimiques et dans les services d'utilité publique	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

LAVAL

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1312	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres	
2171	Analystes et consultants/consultantes en informatique	OUI
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	OUI
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	OUI
2175	<i>Développeur Web (uniquement cette appellation)</i>	OUI
2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication	
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3214	Inhalothérapeutes, perfusionnistes cardiovasculaires et technologues cardiopulmonaires	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

LANAUDIÈRE

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1311	<i>Techniciens/techniciennes en comptabilité (uniquement cette appellation)</i>	
1312	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres	
2175	<i>Développeur Web (uniquement cette appellation)</i>	OUI
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4151	Psychologues	
4166	Recherchistes, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes en politiques de l'enseignement	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
6235	Représentants/représentantes des ventes financières	
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

LAURENTIDES

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
0711	Directeurs/directrices de la construction	
1121	Professionnels/professionnelles en ressources humaines	
1123	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	
1215	Superviseurs/superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1223	Agents/agentes des ressources humaines et de recrutement	
1225	Agents/agentes aux achats	
1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	
1312	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres	
2133	Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes	
2171	Analystes et consultants/consultantes en informatique	OUI
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	OUI
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	OUI
2175	Concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web	OUI
2232	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique	
2283	Évaluateurs/évaluatrices de systèmes informatiques	OUI
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3143	Ergothérapeutes	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4151	Psychologues	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
5131	<i>Producteurs/productrices, directeurs techniques, créatifs et artistiques/directrices techniques, créatives et artistiques, et gestionnaires de projets - effets visuels et jeu vidéo (uniquement ces appellations)</i>	OUI
6231	Agents/agentes et courtiers/courtrières d'assurance	
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	
7246	Installateurs/installatrices et réparateurs/réparatrices de matériel de télécommunications	
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	
9241	Mécaniciens/mécaniciennes de centrales et opérateurs/opératrices de réseaux énergiques	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

MONTÉRÉGIE

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0121	Directeurs/directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	
0212	Directeurs/directrices des services d'architecture et de sciences	OUI
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	OUI
0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	
1214	Superviseurs/superviseuses de services postaux et de messageries	
1215	Superviseurs/superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements	
1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	
1312	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres	
1313	Assureurs/assureures	
1315	Courtiers/courtrières en douanes, courtiers maritimes/courtrières maritimes et autres courtiers/courtrières	
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes	
2112	Chimistes	
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	
2133	Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes	
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	OUI
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	OUI
2175	<i>Développeur Web (uniquement cette appellation)</i>	OUI
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	
2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication	
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	
2281	Techniciens/techniciennes de réseau informatique	
2283	<i>Testeurs de jeu vidéo (uniquement cette appellation)</i>	OUI
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3114	Vétérinaires	
3121	Optométristes	
3122	Chiropraticiens/chiropraticiennes	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3213	Technologues en santé animale et techniciens/techniciennes vétérinaires	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
5131	<i>Producteurs/productrices, directeurs techniques, créatifs et artistiques/directrices techniques, créatives et artistiques, et gestionnaires de projets - effets visuels et jeu vidéo (uniquement ces appellations)</i>	OUI
5223	Techniciens/techniciennes en graphisme	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtrières d'assurance	
6235	Représentants/représentantes des ventes financières	

MONTÉRÉGIE (suite)

6311	<i>Superviseurs/superviseures - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
7205	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des autres métiers de la construction et des services de réparation et d'installation	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	
7371	Grutiers/grutières	
9212	Surveillants/surveillantes dans le raffinage du pétrole, dans le traitement du gaz et des produits chimiques et dans les services d'utilité publique	
9213	Surveillants/surveillantes dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes	
9215	Surveillants/surveillantes dans la transformation des produits forestiers	
9224	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de meubles et d'accessoires	
9241	Mécaniciens/mécaniciennes de centrales et opérateurs/opératrices de réseaux énergiques	

**LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (QUÉBEC) - 2019**

CENTRE-DU-QUÉBEC

NOTES :

- Cette liste concerne uniquement le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (et non les propriétaires d'entreprise)

- Certaines professions sont comprises dans la Liste des professions exigeant des talents mondiaux et sont ainsi admissibles à un autre volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui offre un traitement plus rapide des demandes : elles sont indiquées à la dernière colonne.

CODE CNP 2016	NOM DE LA PROFESSION OU DE L'APPELLATION	VTM?
0631	<i>Gérants/gérantes - restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	
1222	<i>Secrétaire de direction (uniquement cette appellation)</i>	
1311	<i>Techniciens/techniciennes en comptabilité (uniquement cette appellation)</i>	
1312	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres	
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	
2132	Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes	
2141	Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication	
2171	Analystes et consultants/consultantes en informatique	OUI
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	OUI
2175	<i>Développeur Web (uniquement cette appellation)</i>	OUI
2232	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique	
2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication	
2283	<i>Testeurs de jeu vidéo (uniquement cette appellation)</i>	OUI
3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	
3111	Médecins spécialistes	
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	
3214	<i>Inhalothérapeutes (uniquement cette appellation)</i>	
4021	<i>Enseignants/enseignantes au niveau collégial (uniquement cette appellation)</i>	
4214	<i>Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (uniquement cette appellation)</i>	
5131	<i>Producteurs/productrices, directeurs techniques, créatifs et artistiques/directrices techniques, créatives et artistiques, et gestionnaires de projets - effets visuels et jeu vidéo (uniquement ces appellations)</i>	OUI
6231	Agents/agentes et courtiers/courticières d'assurance	
6311	<i>Superviseurs/superviseuses - Restauration rapide (uniquement cette appellation)</i>	
6321	<i>Chefs de cuisine (uniquement cette appellation)</i>	
6322	<i>Cuisiniers diplômés ou expérimentés/cuisinières diplômées ou expérimentées (uniquement cette appellation)</i>	
6331	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières - commerce de gros et de détail	
6342	Tailleurs/tailleuses, couturiers/couturières, fourreurs/fourreuses et modistes	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	
7233	Tôliers/tôlières	
7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	

ÉLÉMENTS DISTINCTIFS DE CERTAINES APPELLATIONS

L'annexe 3 présente des éléments distinctifs de certaines appellations.

Pour certaines professions, seule une appellation est retenue et non l'ensemble de la profession (le code CNP à quatre chiffres). L'annexe 3 présente les éléments distinctifs de ces appellations. Les conditions d'accès à la profession proviennent de la CNP¹ et visent à faciliter le traitement des demandes d'EIMT par les agents du MIDI et de Service Canada.

À noter également que la CNP 2016 a été utilisée lorsque la CNP était une source, mais qu'une comparaison avec la CNP 2011 permet d'affirmer qu'il n'y avait pas de différence pour les professions concernées.

GÉRANTS/GÉRANTES – DE RESTAURATION RAPIDE (UNIQUEMENT CETTE APPELLATION), DANS LE CODE CNP 0631

Niveau/domaine : gestion

Les gérants/gérantes en restauration rapide se distinguent des autres directeurs/directrices de la restauration **sur la base de l'employeur, qui doit être un établissement de restauration rapide.**

Tâches

Les directeurs de la restauration et des services alimentaires planifient, organisent, dirigent, contrôlent et évaluent les activités de restaurants, de bars, de cafétérias ou d'autres établissements du domaine de la restauration. Ils travaillent dans des établissements de services d'aliments et de boissons, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Les directeurs de la restauration et des services alimentaires exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Planifier, organiser, diriger, contrôler et évaluer les activités d'un restaurant, d'un bar, d'une cafétéria ou d'un autre genre d'établissement relié au domaine de la restauration ;
- Déterminer le genre de services qui seront offerts et mettre sur pied des procédures de fonctionnement ;
- Embaucher les membres du personnel et veiller à leur formation ;
- Établir l'horaire de travail et contrôler le rendement des employés ;
- Contrôler les stocks et les recettes et réviser les méthodes et les prix au besoin ;
- Donner suite aux plaintes des clients et voir à ce que les règles de santé et de sécurité soient respectées ;
- Négocier avec les fournisseurs des dispositions relatives à la fourniture de produits alimentaires et d'autres produits ;
- Négocier avec les clients des dispositions relatives aux services de traiteurs ou à l'utilisation des installations pour des banquets ou des réceptions.

Conditions d'accès à la profession

- Un diplôme d'études collégiales ou tout autre programme en gestion des services d'alimentation ou d'hébergement est habituellement exigé.
- Plusieurs années d'expérience dans le domaine des services alimentaires, y compris de l'expérience en supervision, sont exigées.
- La réussite d'un programme pour un service raisonnable de boissons est habituellement exigée des directeurs d'établissements où l'on sert des boissons alcoolisées.

Sources : Emploi-Québec. Description des tâches et conditions d'accès : CNP 2016.

¹ À l'exception des appellations Producteurs/productrices et gestionnaires de projets – effets visuels et jeu vidéo (au sein du 5131) et Testeurs/testeuses de jeux vidéo (au sein du 2283) créées par Emploi-Québec.

SECRÉTAIRES DE DIRECTION (UNIQUEMENT CETTE APPELLATION), DANS LE CODE CNP 1222

Niveau : technique

La distinction se fait essentiellement sur la base des tâches et du diplôme requis, et le niveau de supervision peut également aider à circonscrire le poste.

Tâches

Les secrétaires de direction collaborent avec le personnel-cadre en planifiant, organisant et encadrant le travail de bureau et les aspects administratifs d'une direction.

- Tenir à jour l'agenda et fixer les rendez-vous de la direction, organiser les déplacements de la direction ;
- Organiser les réunions de la direction, convoquer les participants, préparer l'ordre du jour, préparer la documentation requise, prendre les dispositions nécessaires pour la tenue de la réunion (salle, matériel, etc.), prendre des notes et rédiger des comptes rendus ;
- Prendre connaissance, classer et assurer le suivi de la correspondance de la direction ;
- Coordonner la préparation, la production et la présentation de notes de service, mémoires ou rapports ;
- Tenir à jour le budget de sa direction, compiler et préparer de l'information sous diverses formes (tableaux de données, note d'information succincte, etc.) ;
- Organiser et tenir à jour des systèmes de classement, des fichiers de suivi ;
- Se tenir à jour sur les politiques, procédures, règlements et directives applicables dans sa direction et faire les suivis appropriés pour leur application, élaborer des procédures simples quant aux aspects administratifs du travail pour sa direction (ex. : procédure pour signaler une absence) ;
- S'occuper de certains aspects liés aux ressources matérielles pour sa direction : achat de matériel de bureau, appels aux fournisseurs, etc. ;
- Peut s'occuper de certains suivis de gestion des dossiers du personnel de sa direction et de certains aspects liés à la gestion des ressources humaines (convoquer des candidats en entrevue, par exemple).

Porter attention à l'élément suivant :

La vente ne fait pas partie des attributions des secrétaires de direction.

Conditions d'accès à la profession

- Un diplôme d'études secondaires est exigé.
- Un baccalauréat en administration publique, en sciences politiques ou dans une discipline connexe est habituellement exigé.
- De l'expérience dans un poste administratif connexe est habituellement exigée.

Niveau de supervision

Les secrétaires de direction relèvent directement d'un membre de la direction ou de la haute direction et collaborent étroitement avec celui-ci.

Source : Emploi-Québec.

TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ (UNIQUEMENT CETTE APPELLATION), DANS LE CODE CNP 1311

Niveau : technique

Les éléments en gras servent à distinguer le technicien/la technicienne en comptabilité des autres teneurs/teneuses de livres le technicien/la technicienne en comptabilité se distingue des autres teneurs/teneuses de livres **sur la base de son « client principal »**.

Alors que le teneur/la teneuse de livres travaille le plus souvent à son compte ou pour le compte de plusieurs petites entreprises et a un travail plus routinier qui consiste à s'occuper des tâches courantes, **le technicien/la technicienne en comptabilité est souvent en charge de plusieurs activités et du cycle comptable, le plus souvent au sein d'une grande ou moyenne entreprise.**

En d'autres mots, le technicien/la technicienne en comptabilité fait de la tenue de livres parmi ses autres tâches, mais il fait de la tenue de livres de l'entreprise qui l'embauche, et non pas pour des entreprises qui sont des clientes de l'entreprise qui l'embauche. **Sur une description de tâches, on lira donc « fait la tenue de livres de l'entreprise »**, et non pas « fait la tenue de livres des entreprises clientes qui sont sous sa responsabilité ».

Tâches

Les techniciens en comptabilité exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- tenir des registres financiers et établir, tenir à jour et faire la balance de divers comptes en utilisant des systèmes de tenue de livres manuels ou informatisés ;
- reporter les écritures au journal et faire concorder des comptes, préparer la balance de vérification des comptes, tenir de grands livres généraux et préparer des états financiers ;
- faire des calculs et préparer des chèques de paye, des factures de services d'utilité publique, de taxes et d'autres factures ;
- compléter et soumettre des formulaires de versement d'impôts, d'indemnisation des accidents du travail, de prestations de retraite et d'autres documents gouvernementaux ;
- préparer des déclarations de revenus et effectuer d'autres services de tenue de livres pour des particuliers ;
- préparer d'autres rapports statistiques, financiers et comptables.

Conditions d'accès à la profession

- Un diplôme d'études secondaires est exigé.
- Un diplôme d'études collégiales en comptabilité, en tenue de livres ou dans un domaine connexe
ou
deux ans (premier niveau) d'un programme reconnu en comptabilité professionnelle (p. ex. comptable agréé, comptable général licencié)
ou
des cours de comptabilité ou de tenue de livres et plusieurs années d'expérience en tant que commis à la comptabilité ou commis des services financiers sont exigés.

Sources : Emploi-Québec. Description des tâches et conditions d'accès : CNP 2016.

DÉVELOPPEURS/DÉVELOPPEUSES DE SITE WEB (UNIQUEMENT CETTE APPELLATION), DANS LE CODE CNP 2175

Niveau : technique

La distinction se fait sur la base des tâches², et des renseignements quant au savoir-faire technique exigé aident à circonscrire le poste. Les tâches du concepteur Web seront aussi indiquées à la fin pour faciliter la distinction entre les deux appellations.

Tâches

Les développeurs/développeuses Web (aussi appelés programmeurs/programmeuses Web) effectuent la réalisation technique et le développement informatique d'un site Web. À l'aide du cahier de charges réalisé par le chef de projet, ils programment les fonctionnalités qui correspondent aux besoins du client pour son site Web.

Les tâches du développeur Web varient en fonction de la taille de l'entreprise et des besoins de l'entreprise. Par exemple, dans les petites entreprises, le développeur pourrait avoir à travailler à toutes les phases de la conception et du développement d'un site Web. Dans les moyennes et surtout dans les grandes entreprises, les tâches peuvent être spécialisées, mais il demeure qu'elles varieront en fonction des besoins de l'entreprise.

- Identifier, comprendre et analyser les besoins du client ;
- Structurer la base de données ;
- Concevoir et développer des applications informatiques ;
- Construire, modifier, documenter ou tester les modules des programmes ;
- Rechercher et évaluer des logiciels ;
- Assurer le soutien technique.

Savoir-faire technique (à titre indicatif, n'est pas exhaustif et peut ne pas inclure ce qui se fait de plus récent)

- Quelques exemples de langages utilisés pour le développement Web : PHP, SQL, Java, Perl, C #, VB.NET, J2EE, JSP, ASP.NET, .NET
- Connaissances des systèmes d'exploitation (ex. : Unix, Windows, Linux, etc.)

Conditions d'accès à la profession

- Un diplôme de premier cycle, habituellement en informatique, en communication ou en affaires ou
- Un diplôme d'études collégiales en informatique, en arts graphiques, en conception Web ou en administration des affaires est exigé.
- Une expérience en tant que programmeur ou designer graphique est habituellement exigée.

Tâches du concepteur Web (n'est pas compris dans la liste, à titre indicatif seulement)

En comparaison, les concepteurs Web (ou designer Web) doivent posséder des compétences artistiques et techniques pour concevoir des sites Web. Même s'il existe une composante technique, ils sont surtout orientés vers l'aspect artistique du travail.

- Créer, optimiser et enchâsser les composantes pour le Web ;
- Écrire et concevoir des éléments simples de programmation ;
- Concevoir la navigation sur le site Web ;
- Définir l'architecture du site ;
- Participer à la rédaction de l'arborescence du site ;
- Rassembler et organiser l'information à inclure sur le site ;
- Définir l'aspect graphique des pages Web en intégrant des concepts de design en collaboration avec l'infographiste ;
- Participer à la conception et à l'amélioration des images, des vidéos et du son ;
- Tester le bon fonctionnement du site et assurer une veille technologique.

Savoir-faire technique (à titre indicatif, n'est pas exhaustif et peut ne pas inclure ce qui se fait de plus récent) : maîtrise des logiciels graphiques : Photoshop, Illustrator, Dreamweaver, Flash, Image Ready, Fireworks; maîtrise du développement Web: HTML, CSS

Sources : Emploi-Québec. Description des tâches : TechnoCompétences (site Web), reconnue par Emploi-Québec.

² Les descriptions d'emploi sont tirées de l'Enquête salariale 2010 de TECHNOCompétences.

TESTEURS/TESTEUSES DE JEUX VIDÉO (UNIQUEMENT CETTE APPELLATION), DANS LE CODE CNP 2283

Niveau : technique

Cette appellation n'est pas présente dans la CNP et a été créée pour couvrir la réalité du secteur du jeu vidéo, un secteur présent dans le marché du travail québécois.

Le testeur/la testeuse de jeux vidéo s'apparente à la profession d'évaluateurs/évaluatrices de systèmes informatiques, car comme cette dernière, le testeur/la testeuse de jeux vidéo doit réaliser des tests et rapporter des bogues quant à deux aspects du jeu (la fonctionnalité et la localisation), mais spécifiquement pour le jeu électronique.

Le testeur/la testeuse de jeux vidéo se reconnaît par les tâches (doit y jouer et identifier des bogues qui sont à documenter), les conditions d'accès, mais également pas le secteur d'activité de l'entreprise, qui **doit être une entreprise de jeu vidéo**.

Tâches

TESTEUR/TESTEUSE DE JEU VIDÉO – FONCTIONNALITÉ

- **Tester le jeu, en y jouant**, dans ses phases intermédiaires et finales, pour **détecter les anomalies** ;
- Optimiser les tests en poussant le jeu à ses limites (décor, personnages, outils, etc.) afin d'anticiper les critiques qui pourraient émerger des futurs joueurs quant aux aspects touchant la maniabilité, les fonctionnalités, l'ambiance et la difficulté générales ;
- S'il y a lieu, optimiser les tests en vérifiant si les failles détectées sont présentes dans d'autres niveaux de jeu ou dans ses différentes versions ;
- **Documenter les anomalies** par la rédaction de rapports de bogues ou en remplissant des listes ou grilles de vérification ;
- Communiquer l'information.

TESTEUR/TESTEUSE DE JEU VIDÉO – LOCALISATION

- Valider le produit en matière de qualité de la traduction et de l'uniformité de la terminologie ;
- Respecter la culture du groupe cible ;
- **Jouer la partie** et s'assurer de la concordance du texte et de l'audio ;
- **Signaler les bogues** de façon claire et concise dans une base de données selon les directives fournies et apporter les corrections nécessaires à la traduction ou à l'audio ;
- Faire part de ses commentaires et suggestions pour améliorer la qualité et l'expérience du jeu.

Conditions d'accès à la profession

- Un diplôme d'études secondaires est, habituellement, demandé. Un diplôme lié à la profession ou au secteur du jeu vidéo est un atout important ;
- Expérience du jeu vidéo combinée à une expérience sur plusieurs plateformes multimédias, PC ou Mac, Internet, consoles de jeu vidéo, cellulaires, etc. ;
- La maîtrise de plusieurs langues peut être demandée.

Employeur

Dans le domaine du jeu vidéo.

À ne pas confondre

Testeur de jeu vidéo spécialisé dans la linguistique, dont la tâche principale consiste à traduire ou vérifier la qualité de la traduction, qui n'a pas à jouer au jeu et qui s'apparente davantage au domaine de la traduction.

Sources : Emploi-Québec. Description des tâches et conditions d'accès : Emploi-Québec et TechnoCompétences, reconnue par Emploi-Québec.

INHALOTHÉRAPEUTES (UNIQUEMENT CETTE APPELLATION), DANS LE CODE 3214

Niveau : technique

La CNP 2016 distingue les tâches des inhalothérapeutes de celles des perfusionnistes cardiovasculaires et des technologues pulmonaires. En gras, ce sont les responsabilités ou les tâches des inhalothérapeutes.

Tâches

Les inhalothérapeutes aident les médecins à diagnostiquer, à traiter et à soigner les patients souffrant de troubles respiratoires et cardiopulmonaires. Les perfusionnistes cardiovasculaires fournissent une aide technique aux patients qui subissent une chirurgie cardiaque, ainsi qu'aux patients qui ont besoin de soutien respiratoire ou circulatoire. Les technologues cardiopulmonaires aident les médecins en ce qui a trait aux aspects techniques du diagnostic et du traitement des maladies cardiopulmonaires et respiratoires. **Les inhalothérapeutes travaillent dans des centres hospitaliers, des établissements de soins prolongés, des centres de santé publique et des entreprises qui dispensent des services d'inhalothérapie à domicile.** Les perfusionnistes cardiovasculaires et les technologues cardiopulmonaires travaillent principalement dans des centres hospitaliers. **Ce groupe de base comprend les superviseurs et les formateurs en inhalothérapie,** en perfusion cardiovasculaire et en technologie cardiopulmonaire.

Les inhalothérapeutes, les perfusionnistes cardiovasculaires et les technologues cardiopulmonaires exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

Inhalothérapeutes

- **Effectuer des tests diagnostiques, notamment des analyses des gaz du sang artériel et des épreuves fonctionnelles cardiorespiratoires ;**
- **Actionner et surveiller des inhalateurs servant à l'administration de vapeurs médicamenteuses d'oxygène, d'un mélange d'air et d'oxygène, air humidifié et de médicaments ;**
- **Utiliser, surveiller, entretenir et mettre à l'essai divers équipements diagnostiques et thérapeutiques ;**
- **Évaluer l'état des patients et aider à effectuer certaines interventions, telles que le dégagement des voies respiratoires, l'introduction de tubes, les inductions et les tubages ;**
- **Pratiquer la respiration artificielle et le massage cardiaque externe ;**
- **Aider pendant le transport de patients à risques ;**
- **– Superviser et former les étudiants et d'autres inhalothérapeutes ;**
- **Prendre part à des programmes de soins à domicile pour les patients atteints de troubles respiratoires chroniques et informer les patients et leurs familles ;**
- **Participer à des recherches concernant les troubles cardiaques et pulmonaires.**

*** Les inhalothérapeutes peuvent se spécialiser dans des domaines tels que l'anesthésie, les soins de phase aiguë, la pédiatrie, les diagnostics cardiopulmonaires et les services d'inhalothérapie à domicile**

Perfusionnistes cardiovasculaires

- Monter, entretenir et actionner le matériel extracorporel de soutien circulatoire, les pompes de déblocage des artères et autres dispositifs pour le cœur afin d'assister ou de remplacer temporairement les fonctions cardiorespiratoires des patients lors d'une opération à cœur ouvert ;
- Administrer des produits sanguins, des médicaments et d'autres substances à l'aide d'un ensemble cœur-poumon artificiel et d'autres appareils, suivant les instructions des cardiologues et des anesthésistes, afin d'assurer un transport adéquat d'oxygène par le sang vers tous les organes du corps ;
- Contrôler les signes vitaux afin de soutenir et d'assurer le maintien des fonctions physiologiques et des besoins métaboliques des patients lors d'une chirurgie cardiopulmonaire ;
- Participer à l'entretien routinier, à l'étalonnage et à l'inspection de tous les équipements liés à la perfusion ;
- Superviser et former les étudiants et d'autres perfusionnistes cliniques.

Technologues cardiopulmonaires

- Effectuer des tests diagnostiques, comme des épreuves de capacité pulmonaire ou d'asthme, ou aider les médecins à effectuer des épreuves de stress cardiaque ou cardiopulmonaire et des bronchoscopies ;
- Déterminer les caractéristiques du sang des patients, comme le temps de coagulation activée et la capacité de saturation en oxygène ;
- Utiliser, contrôler, entretenir, calibrer et tester l'équipement diagnostique et thérapeutique ;
- Contrôler l'état des patients et informer le médecin de tout changement ;
- Préparer les médicaments et administrer des soins inhalés et d'autres traitements sous la supervision du cardiologue ;
- Fournir de l'information et des soins aux patients pendant les tests ;
- Aider à préparer la salle de cathétérisme cardiaque et les cathéters spécialisés et aider les cardiologues pendant un cathétérisme ;

- Assurer l'analyse, la programmation et le contrôle des prothèses comme les cardiostimulateurs et les défibrillateurs pendant les interventions chirurgicales ;
- Superviser et former les étudiants et d'autres technologues cardiopulmonaires ;
- Fournir un soutien technique dans le cadre des recherches.

Conditions d'accès à la profession

- **Une formation collégiale de trois ans, une formation en milieu hospitalier ou un diplôme universitaire spécialisé en inhalothérapie, comprenant une formation clinique, est exigée des inhalothérapeutes.**
- **Un permis d'exercice est exigé des inhalothérapeutes au Québec**, en Ontario, au Manitoba et en Alberta.
- Un programme d'inhalothérapie ou de sciences infirmières, avec au moins un an d'expérience dans le métier, en tant qu'inhalothérapeute ou infirmier autorisé et la réussite d'un programme d'études collégiales ou universitaires en perfusion, comprenant une formation clinique, sont exigés des perfusionnistes cardiovasculaires.
- L'inscription à la Société canadienne de perfusion clinique est exigée des perfusionnistes cardiovasculaires.
- Un diplôme collégial de deux ans dans un domaine connexe des soins de santé, comme un diplôme en inhalothérapie, un diplôme en sciences infirmières ou un diplôme universitaire dans une science connexe et la réussite d'un programme d'études supérieures collégiales en technologie cardiopulmonaire et une formation supplémentaire en technologie pulmonaire disponible à travers des cours ou par une formation clinique supervisée en milieu de travail sont exigés des technologues cardiopulmonaires.
- L'adhésion à l'association nationale, la Canadian Association of Cardio-Pulmonary Technologists (CACPT), peut être exigée des technologues cardiopulmonaires.

Sources : Emploi-Québec. Description des tâches et des conditions d'accès : CNP 2016.

ENSEIGNANTS/ENSEIGNANTES AU NIVEAU COLLÉGIAL (UNIQUEMENT CETTE APPELLATION), DANS LE CODE CNP 4021

Niveau : professionnel

La description d'emploi de la CNP 2016 est la référence. La distinction se fait sur la base de **l'employeur, qui doit être un établissement d'enseignement de niveau collégial ou secondaire professionnel qui relève du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.**

Les éléments en italique ne concernent pas l'appellation Enseignants/enseignantes au niveau collégial.

Tâches

Les enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs en formation professionnelle de ce groupe enseignent les matières scolaires, les arts appliqués, les matières de formation professionnelle et les techniques **dans des cégeps, des collèges communautaires, des collèges d'agriculture, des instituts techniques et professionnels, des écoles de langue et d'autres établissements de niveau collégial.** *Ce groupe de base comprend aussi les formateurs qui travaillent au sein d'établissements d'enseignement privés, d'entreprises, d'organismes communautaires et des gouvernements pour donner des cours internes de formation ou de perfectionnement.* Les enseignants au niveau collégial qui sont chefs de département sont compris dans ce groupe.

- Enseigner aux étudiants selon une démarche systématique comprenant des exposés, des démonstrations, des discussions en groupe, des travaux en laboratoire, des ateliers, des séminaires, des études de cas, des travaux sur le terrain et des projets individuels ou en groupe ;
- Préparer le programme ainsi que les plans de cours et le matériel d'enseignement ;
- Préparer, administrer et noter les examens et les travaux afin d'évaluer les progrès des étudiants ;
- Renseigner les étudiants sur les programmes d'études et les choix de carrière ;
- Donner un enseignement individualisé, de type tutoriel ou correctif aux étudiants qui en ont besoin ;
- Superviser les projets individuels ou de groupes, les stages de formation pratique, les travaux pratiques et la formation en cours d'emploi ;
- Superviser les adjoints à l'enseignement ;
- Fournir, s'il y a lieu, des services de consultation aux organismes gouvernementaux, aux entreprises ou autres ;
- Faire partie, s'il y a lieu, de comités traitant de questions telles que les budgets, la révision des programmes, les exigences des cours et les conditions d'obtention des diplômes.

Les enseignants au niveau collégial *et autres instructeurs en formation professionnelle* sont spécialisés dans des domaines ou champs d'études en particulier comme les arts visuels, l'hygiène dentaire, la soudure, les techniques de génie, les techniques policières, l'informatique, la gestion et les techniques d'éducation de la petite enfance.

Conditions d'accès à la profession

- Un baccalauréat, un diplôme d'études collégiales ou des compétences marquées dans la discipline d'enseignement sont exigés.
- Une maîtrise dans la discipline d'enseignement peut être exigée.
- Un certificat, un diplôme ou un grade en éducation des adultes peut être exigé.
- Un programme d'apprentissage et un certificat de qualification ou un certificat de l'industrie sont exigés des professeurs de métiers. Des cours complémentaires en enseignement ou un brevet d'enseignement provincial peuvent également être exigés.

Sources : Emploi-Québec. Description des tâches et des conditions d'accès : CNP 2016.

ÉDUCATEURS/ÉDUCATRICES DE LA PETITE-ENFANCE (UNIQUEMENT CETTE APPELLATION), DANS LE CODE CNP 4214

Niveau : technique

Au Québec, la *Loi sur les services de grade éducatifs à l'enfance* distingue le personnel éducateur qualifié, qui doit être diplômé, du personnel éducateur non qualifié (diplôme non requis).

La CNP 2016 distingue les tâches du personnel éducateur de celles des aides-éducateurs ou aides-éducatrices. Voici les tâches pour les éducateurs/éducatrices de la petite-enfance. En gras, ce sont les responsabilités ou tâches qui permettent de distinguer le personnel éducateur du personnel aide-éducateur.

Les éléments en italique ne concernent pas l'appellation Éducateurs/éducatrices de la petite enfance.

Éducateurs/éducatrices de la petite enfance

- **préparer** et mettre à exécution des programmes d'éducation de la petite enfance qui favorisent le développement physique, cognitif, affectif et social des enfants ;
- diriger les activités des enfants en leur racontant des histoires, en leur **enseignant** des chansons, en les amenant à des endroits d'intérêt dans la région et en leur donnant l'occasion d'exprimer leur créativité par l'art, les jeux de rôles, la musique et l'activité physique ;
- **planifier et maintenir un environnement qui protège la santé, la sécurité et le bien-être des enfants ;**
- **évaluer les capacités, les habiletés, les intérêts et les besoins des enfants, et discuter des progrès ou des problèmes des enfants avec leurs parents ou d'autres membres du personnel ;**
- **observer les enfants de façon à déceler les difficultés d'apprentissage ou les troubles comportementaux, et préparer des rapports pour les parents, les tuteurs ou le superviseur ;**
- guider et aider les enfants de façon à ce qu'ils prennent de bonnes habitudes pour les repas, la toilette et l'habillement ;
- **établir des relations avec d'autres fournisseurs de services communautaires aux enfants et collaborer avec ceux-ci ;**
- **planifier et organiser**, au besoin, des activités pour les enfants d'âge scolaire qui participent aux programmes de garde avant et après l'école ;
- **surveiller et coordonner**, au besoin, les activités d'autres éducateurs et aides-éducateurs de la petite enfance.

Aides-éducateurs de la petite enfance

- *appuyer les éducateurs de la petite enfance dans la réalisation de programmes qui promeuvent le développement physique, cognitif, affectif et social des enfants ;*
- *impliquer les enfants dans des activités en leur racontant des histoires, en leur enseignant des chansons et en préparant des bricolages ;*
- *préparer et servir les collations et disposer les salles ou le mobilier pour le dîner et les siestes ;*
- *aider les enfants à prendre de bonnes habitudes pour les repas, l'habillement et la toilette ;*
- *fournir aux éducateurs de la petite enfance et aux superviseurs des observations écrites sur les enfants ;*
- *assurer l'entretien de l'équipement de la garderie et participer aux tâches ménagères et à la cuisson ;*
- *assister aux réunions du personnel pour discuter des progrès et des difficultés des enfants ;*
- *aider, s'il y a lieu, les éducateurs de la petite enfance et les superviseurs à tenir les dossiers.*

Conditions d'accès à la profession

Éducateurs de la petite enfance

- **Un programme d'études collégiales de deux à quatre ans en éducation de la petite enfance ou un baccalauréat en développement de l'enfant est exigé.**

Les éducateurs de la petite enfance doivent habituellement être accrédités par une association provinciale ou territoriale d'éducateurs de la petite enfance. *Aides-éducateurs de la petite enfance*

- *Un diplôme d'études secondaires est exigé.*
- *De l'expérience avec les enfants est exigée.*
- *Un programme menant au certificat d'aide-éducateur de la petite enfance ou des cours au niveau postsecondaire en éducation peuvent être exigés.*
- *L'accréditation par une association provinciale ou territoriale d'éducateurs de la petite enfance peut être exigée.*

Sources : Emploi-Québec. Description des tâches et des conditions d'accès : CNP 2016.

PRODUCTEURS/PRODUCTRICES, DIRECTEURS TECHNIQUES, CRÉATIFS ET ARTISTIQUES/DIRECTRICES TECHNIQUES, CRÉATIVES ET ARTISTIQUES, ET GESTIONNAIRES DE PROJETS — EFFETS VISUELS ET JEU VIDÉO (UNIQUEMENT CETTE APPELLATION), DANS LE CODE CNP 5131

Niveau : professionnel

Trois appellations comprises dans le 5131 sont comprises dans la liste et se rattachent aux domaines des effets visuels ou du jeu vidéo. Ces appellations ne sont pas présentes dans la CNP et ont été créées pour couvrir la réalité des secteurs des effets visuels et du jeu vidéo, des secteurs présents dans le marché du travail québécois. La distinction se fait sur la base des tâches³, qui seront précisées pour chacune des appellations.

Tâches

PRODUCTEURS/PRODUCTRICES

Les producteurs/productrices assument la responsabilité d'un projet multimédia (effets visuels ou jeu vidéo dans le cas présent), du démarchage à la commercialisation. Ils jouent un rôle d'orchestration des différentes activités et assurent le lien entre le client et l'équipe de production. Le rôle à jouer est de niveau senior.

- Participer au développement de la stratégie d'affaires de l'entreprise ;
- Effectuer le développement des affaires de l'entreprise ;
- Gérer la relation avec les partenaires ou les clients internes et externes ;
- Élaborer des concepts multimédias préliminaires à partir ou non des spécifications des partenaires ou des clients internes et externes ;
- Effectuer ou faire effectuer l'évaluation budgétaire des projets ;
- Effectuer ou faire effectuer les montages financiers ;
- Préparer ou s'assurer que les propositions aux partenaires et aux clients externes sont préparées ;
- Collaborer à la négociation des droits d'utilisation sur les contenus existants et les contenus originaux ;
- Collaborer à la négociation des contrats de prestation de service pour la création de contenus originaux ;
- Participer à la négociation et à la conclusion d'ententes avec les partenaires ou clients ;
- Constituer l'équipe de production ;
- Assurer l'encadrement du projet et de sa production (budget, échéanciers, RH et techniques) ;
- Adapter le projet au contexte du marché afin de s'assurer que le produit réponde à une demande ;
- Vérifier ou s'assurer de faire vérifier la qualité du produit fini ;
- Collaborer avec l'équipe de commercialisation ;
- Faire l'évaluation de la production ;
- Assurer une veille technologique et concurrentielle.

DIRECTEURS/DIRECTRICES TECHNIQUES, CRÉATIFS/CRÉATIVES ET ARTISTIQUES

Les Directeurs/directrices techniques et artistiques sont responsables des aspects artistiques de la conception du produit jusqu'à sa production. Au sein des firmes de plus petite taille, ils sont, la plupart du temps, impliqués dans la réalisation du produit alors qu'au sein des plus grandes entreprises, la création du concept visuel et l'encadrement des infographistes et des animateurs occupent la majorité de leur temps. Le rôle à jouer est de niveau senior, voire de gestion.

- Rencontrer le client pour présenter les concepts et les aspects liés à la création ;
- Participer à l'élaboration du scénario ;
- Définir les préférences et les exigences avec le client concernant l'aspect visuel et faire l'analyse du produit ;
- Définir la plateforme et l'identité visuelle ;
- Coordonner le travail artistique des infographistes, illustrateurs, animateurs, réalisateurs du son, photographes, concepteurs multimédias, etc. ;
- Concevoir la communication graphique et en assurer la continuité ;
- Vérifier que les normes graphiques soient bien respectées ;
- Vérifier la qualité du produit ;
- Assurer la communication entre les intervenants impliqués ;
- Approuver ou faire la recherche d'images ;

³ Les descriptions d'emploi proviennent de TECHNOCompétences.

- Gérer les ressources humaines ;
- Assurer une veille technologique.

GESTIONNAIRES DE PROJETS

Les gestionnaires de projets coordonnent et contrôlent tous les aspects de la planification et du développement des projets multimédias. Le rôle à jouer est de niveau de gestion.

Voici quelques éléments permettant de le distinguer du producteur/de la productrice : le gestionnaire de projets est plutôt orienté vers la production et la gestion de l'équipe de projet. Bien qu'ayant à établir une relation de travail avec le client, il ne le fera normalement qu'après que le producteur ait mis en œuvre le projet. Selon la taille des projets, le gestionnaire peut être plus ou moins impliqué dans le processus de production du produit. Le producteur intervient davantage avant le début de la production. Il va sans dire que le gestionnaire de projets et le producteur doivent s'assurer d'une bonne circulation de l'information concernant les attentes du client. La gestion de l'équipe de travail et du projet est essentielle à la production d'un produit multimédia. Dans cette industrie, le travail en équipe constitue une donnée fondamentale. Une saine coordination entre les différents intervenants s'avère donc cruciale.

- Participer à la définition des préférences et des exigences du client et à l'analyse des besoins du client ;
- Participer à l'évaluation de la faisabilité du projet ;
- Participer à la conception et à la rédaction des spécifications du produit ou de l'offre de service ;
- Préparer une description structurée des besoins du projet ;
- Gérer des ressources technologiques en déterminant les besoins et en choisissant les logiciels et les composantes informatiques (hardware) ;
- Coordonner et participer aux activités de la préproduction incluant le scénario, les paramètres des produits, l'estimation des coûts, la préparation du budget et des échéanciers ;
- Assurer les liens entre le client et l'équipe de projet pendant la réalisation du projet ;
- Gérer les ressources humaines et financières du projet ;
- Préparer les rapports d'étape et les approbations pour le client ;
- Documenter par écrit l'évolution du projet ;
- Préparer et faire des présentations aux clients en utilisant des outils techniques et visuels dans le but de présenter l'avancement du projet ;
- Soutenir son superviseur immédiat dans différentes activités telles que le marketing, les finances, les soumissions, la négociation des contrats, les achats de matériel, etc. ;
- Maintenir une communication entre les différents membres de l'équipe et s'assurer que les membres communiquent entre eux ;
- Participer à la préparation et à la négociation des contrats avec des fournisseurs externes ;
- Revoir la qualité des livrables des fournisseurs externes

Autre appellation fréquente : chargés/chargées de projets

Conditions d'accès à la profession

- Les candidates et les candidats doivent avoir une solide expérience dans la production ou la gestion de projets d'effets visuels ou de jeux vidéo. Ces personnes doivent, entre autres, faire preuve de leadership, avoir de fortes aptitudes pour communiquer et travailler en équipe afin d'atteindre les objectifs et de respecter les échéances. Elles doivent aussi posséder une excellente connaissance du français ou de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Un diplôme d'études universitaires ou collégiales lié au domaine est habituellement exigé.
- Il faut faire preuve de créativité pour toutes les professions de ce groupe de base.

Sources : Emploi-Québec. Description des tâches : TechnoCompétences (site Web), reconnue par Emploi-Québec. Conditions d'accès : Emploi-Québec.

SUPERVISEURS/SUPERVISEUSES — RESTAURATION RAPIDE (UNIQUEMENT CETTE APPELLATION), DANS LE CNP 6311

Niveau : technique

Les superviseurs/superviseuses en restauration rapide se distinguent des autres superviseurs/superviseuses des services alimentaires **sur la base de l'employeur, qui doit être un établissement de restauration rapide**. Certaines tâches ne sont pas liées à ce type d'établissement ; elles sont raturées dans la description ci-dessous.

Tâches

Les superviseurs des services alimentaires supervisent, dirigent et coordonnent les activités des travailleurs qui préparent, répartissent et servent des aliments. Ils travaillent dans des centres hospitaliers et d'autres établissements de soins de santé et dans des cafétérias, des services de traiteurs et d'autres établissements de services alimentaires.

Les superviseurs des services alimentaires exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Superviser, coordonner et établir l'horaire des activités du personnel qui prépare, répartit et sert les aliments ;
- Évaluer et commander les ingrédients et les fournitures nécessaires à la préparation des repas ;
- ~~Préparer des listes de provisions alimentaires pour le chef, selon les demandes des diététistes et des patients dans les centres hospitaliers ou des autres clients ;~~
- Établir des méthodes afin de respecter les horaires de travail ;
- Tenir les registres des stocks, des réparations, des ventes et des pertes ;
- Assurer la formation du personnel pour ce qui est de leurs tâches, de l'hygiène et des normes de sécurité ;
- Surveiller et vérifier la préparation des plateaux pour les régimes ordinaires et les diètes spéciales et l'acheminement des chariots aux clients dans les centres hospitaliers ;
- Assurer la qualité des aliments et du service, en conformité avec les normes établies ;
- Participer, au besoin, à la sélection du personnel de service des aliments ainsi qu'à l'élaboration des politiques, des méthodes et des budgets ;
- ~~Planifier, s'il y a lieu, les menus des cafétérias et~~ calculer les coûts de nourriture et de main-d'œuvre.

Conditions d'accès à la profession

- Un diplôme d'études secondaires est habituellement exigé.
- Un diplôme d'études collégiales en gestion des services alimentaires, en gestion hôtelière ou de restaurant, ou dans une discipline connexe ou plusieurs années d'expérience dans la préparation ou le service des aliments sont exigés.

CHEFS DE CUISINE (UNIQUEMENT CETTE APPELLATION), DANS LE CNP 6321

Niveau : technique

Le ou la chef de cuisine correspond à la troisième catégorie ci-dessous, soit les chefs et chefs spécialisés.

Certains établissements n'ont pas tous les niveaux hiérarchiques présentés ci-dessous. On reconnaît qu'il s'agit d'un chef de cuisine dès que la moitié des tâches correspondent à celles des chefs et chefs spécialisés. Il ne fait pas exclusivement des tâches de supervision et de planification, il participe activement aux activités de la cuisine, par exemple en préparant et faisant cuire les repas, en créant des recettes, etc., bien qu'il doit aussi superviser le travail des cuisiniers et autres employés de la cuisine.

Les chefs exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

Premiers chefs

- planifier et diriger les activités reliées à la préparation et à la cuisson des aliments dans plusieurs restaurants faisant partie d'un établissement, des chaînes de restaurants, des centres hospitaliers ou tout autres entreprise ayant des services alimentaires ;
- consulter les clients au sujet des mariages, des banquets et des réceptions spéciales ;
- dresser les menus et s'assurer que la qualité des aliments est conforme aux normes ;
- évaluer les besoins en aliments et, s'il y a lieu, évaluer le coût des aliments et de la main-d'œuvre ;
- superviser le travail des sous-chefs, des chefs spécialisés, des chefs et des cuisiniers ;
- prendre les dispositions nécessaires pour l'achat et l'entretien du matériel ;
- recruter et embaucher le personnel ;
- préparer et faire cuire, au besoin, des aliments pour des invités spéciaux ou lors d'occasions spéciales.

Sous-chefs

- superviser le travail des chefs spécialisés, des chefs, des cuisiniers et des autres employés des cuisines ;
- expliquer les nouvelles techniques culinaires et le nouvel équipement au personnel des cuisines ;
- dresser, au besoin, des menus et commander des aliments et des fournitures de cuisine ;
- faire cuire, s'il y a lieu, des repas ou des aliments de spécialité.

Chefs et chefs spécialisés

- **préparer et faire cuire des repas ou des spécialités, telles que des pâtisseries, des sauces, des soupes, des salades, des légumes, des plats de viande, de volaille et de poisson, et créer des pièces décoratives pour des événements spéciaux comme des banquets ;**
- **enseigner aux cuisiniers à préparer, faire cuire, décorer et présenter les aliments ;**
- **créer de nouvelles recettes ;**
- **superviser les cuisiniers et les autres employés des cuisines ;**
- **dresser, s'il y a lieu, des menus ;**
- **commander, au besoin, des aliments et des fournitures de cuisine.**

Conditions d'accès à la profession

- Un diplôme d'études secondaires est habituellement exigé.
- Le certificat de qualification de cuisinier, offert dans toutes les provinces et territoires, ou des compétences, formation et expérience équivalentes, sont exigés.
- Plusieurs années d'expérience dans la préparation des aliments dans un établissement commercial, y compris deux ans dans un poste de surveillance
et
de l'expérience en tant que sous-chef, chef spécialisé ou chef, ainsi qu'une formation en gestion, sont habituellement exigées des premiers chefs.
- **Plusieurs années d'expérience dans la préparation des aliments dans un établissement commercial sont habituellement exigées des sous-chefs, des chefs spécialisés et des chefs.**
- Les cuisiniers qualifiés peuvent obtenir la mention Sceau rouge après la réussite de l'examen interprovincial Sceau rouge.
- La certification de chef de cuisine, administrée par l'Institut culinaire canadien de la Fédération canadienne des chefs et des cuisiniers (FCCC) est offerte aux chefs qualifiés.

Sources : Emploi-Québec. Description des tâches : CNP 2016.

CUISINIERS DIPLÔMÉS OU EXPÉRIMENTÉS/CUISINIÈRES DIPLÔMÉES OU EXPÉRIMENTÉES, DANS LE CNP 6322

Niveau : technique

Plusieurs appellations sont possibles, mais doivent concerner les cuisiniers et cuisinières qui ont un diplôme de cuisine ou plusieurs années d'expérience pertinente.

Pour les cuisiniers diplômés, l'appariement se fait sur la base du diplôme et du relevé de notes. Sont admissibles au traitement simplifié les cuisiniers qui ont suivi un programme d'apprentissage équivalent au diplôme d'études professionnelles en **cuisine** (DEP) sanctionnant un minimum de 1 470 heures de formation (c'est-à-dire un programme d'au moins une année et demie).

Pour les cuisiniers d'expérience, l'appariement se fait sur la base des attestations de travail. Sont admissibles au traitement simplifié les cuisiniers qui ont au moins trois ans d'expérience pertinente à titre de cuisinier.

Tâches

Les cuisiniers exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- préparer et faire cuire des plats ou des repas complets ;
- préparer et faire cuire des repas spéciaux pour des patients, conformément aux directives du diététiste ou du chef cuisinier ;
- superviser les aides de cuisine et établir leurs horaires de travail ;
- superviser les opérations de la cuisine ;
- tenir l'inventaire de la nourriture, des fournitures et du matériel ;
- voir, s'il y a lieu, à l'organisation et à la supervision des buffets ;
- nettoyer, s'il y a lieu, la cuisine et les aires de travail ;
- dresser, s'il y a lieu, des menus, déterminer les portions, évaluer les besoins en aliments et le coût des aliments et commander le matériel nécessaire ;
- procéder, s'il y a lieu, à l'embauche et à la formation du personnel de cuisine.

Les cuisiniers peuvent se spécialiser dans la préparation et la cuisson de mets ethniques ou de plats spéciaux.

***** Les aides de cuisine et les serveurs au comptoir (dans les CNP 6711) ne sont pas compris dans cette profession. La confusion est possible, car ils peuvent aussi cuire des aliments et préparer des plats.**

TECHNICIENS/TECHNICIENNES EN INSTALLATION ET RÉPARATION — TÉLÉCOMMUNICATIONS (UNIQUEMENT CETTE APPELLATION), DANS LE CNP 7246

Niveau : technique

La CNP 2016 distingue les tâches du personnel technique en installation et réparation des télécommunications de celles des autres types d'installateurs et réparateurs de matériel de télécommunications. Voici les tâches pour l'ensemble du 7246 avec, en gras, les tâches et conditions d'accès de l'appellation Techniciens/techniciennes en installation et réparation — télécommunications.

Les éléments en italique ne concernent pas l'appellation Techniciens/techniciennes en installation et réparation — télécommunications.

Les installateurs et réparateurs de matériel de télécommunications exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

Installateurs et réparateurs de téléphones

- *installer, aménager, enlever et entretenir l'équipement téléphonique, les câbles, les circuits et les pièces de quincaillerie connexes ;*
- *vérifier les réseaux téléphoniques installés pour repérer les interruptions de transmission ;*
- *réparer ou remplacer les téléphones, les câbles et l'équipement connexe défectueux ou endommagés.*

Installateurs et réparateurs de réseaux commutés

- *installer des systèmes, des circuits et de l'équipement de liaisons électromécaniques, analogiques et numériques dans les centraux téléphoniques et les centres de commutation ;*
- *inspecter et mettre à l'essai les systèmes, les circuits et l'équipement de liaison ;*
- *analyser les résultats des essais et régler, modifier ou réparer les systèmes de liaison, les réseaux et l'équipement et les logiciels connexes.*

Vérificateurs de services de télécommunications

- *utiliser des systèmes d'essais informatisés pour procéder à des essais de service sur les lignes et l'équipement des abonnés ;*
- *établir la nature, la cause et l'endroit de la panne ;*
- *prendre les dispositions pour expédier le personnel de réparation approprié ;*
- *remplir les rapports d'essais et tenir à jour les dossiers d'essais et de services ;*
- *aider, au besoin, le personnel de réparation à vérifier les lignes, les circuits et les systèmes, à isoler et à relever les pannes et à vérifier les dossiers.*

Techniciens en matériel de télécommunications

- **installer, enlever et entretenir du matériel de télécommunications divers et des systèmes connexes, tels que des appareils de transmission par télex et télécopie, des téléimprimeurs, des postes de radiomobiles, des téléphones cellulaires, des téléavertisseurs et d'autres appareils de télécommunications connexes ;**
- **configurer les systèmes d'exploitation et installer les logiciels d'accès à Internet ;**
- **inspecter et vérifier le fonctionnement de l'équipement de télécommunications ;**
- **diagnostiquer et repérer les défaillances du matériel et régler, remplacer ou réparer l'équipement de télécommunications.**

Conditions d'accès à la profession

- *Un diplôme d'études secondaires est exigé.*
- *Un programme d'apprentissage de trois à quatre ans ou plus de trois ans d'expérience dans le métier et une formation spécialisée en installation et en réparation de matériel de télécommunications, en milieu scolaire ou industriel, sont exigés des installateurs et réparateurs de téléphones et de réseaux commutés.*
- **Un diplôme d'études collégiales en électricité et en électronique et plusieurs mois de formation en cours d'emploi ou un programme d'apprentissage de trois ou quatre ans sont exigés des techniciens en matériel de télécommunications.**
- *Le certificat de qualification d'électricien en communications (métier de réseau) est offert, bien que facultatif, en Alberta, au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.*
- *De l'expérience en tant qu'installateur et réparateur (téléphone et réseau commuté) est habituellement exigée des vérificateurs de services de télécommunications.*

Sources : Emploi-Québec. Description des tâches : CNP 2016.